

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/01/12
N° 05

DATE DE CONVOCATION :

6 JANVIER 2023

DATE D’AFFICHAGE :

6 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

L’an deux mille vingt-trois, le douze janvier, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Étude de marché et de programmation sur le thème de l’habitat

Afin d’appréhender les besoins en logements sur le territoire de la Commune, il a été évoqué lors de la venue de Monsieur le sous-préfet la réalisation d’une étude avec pour objectif la création (*publique ou privée*) d’une dizaine de logements à destination des familles et des jeunes actifs.

Cette étude proposée par les services de l’État et qui s’insère dans le dispositif « *Petites Villes de Demain* », serait financée par des partenaires publics à hauteur de 80 % et le reste à charge pour la Commune serait donc de 20 %.

Le bureau d’étude qui sera retenu aura pour mission de proposer à la Municipalité un rapport d’analyse et une feuille de route pour chaque site stratégique identifié.

Le coût de cette étude qui pourrait se faire au cours du 1^{er} semestre 2023 est évalué à 20 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financements	Montant de subvention obtenu ou sollicité	Taux	Dépenses éligibles	Etat de la demande de subvention
Etat (Banque des Territoires)	10 000€	50%	20 000€ HT	Sollicitée
Département	6 000€	30%	20 000€ HT	Sollicitée
Part restant à la charge de la commune	4 000€	20%	20 000€ HT	
Montant total HT de l'étude	20 000€ HT	100%		

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires publics pour la réalisation de cette étude de marché et de programmation sur le thème de l'habitat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires publics pour la réalisation de cette étude de marché et de programmation sur le thème de l'habitat.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le douze janvier deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,